

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 143

présenté par

M. Gaillard, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

ARTICLE 6

I. – À la première phrase, substituer aux mots :

« l'une sera mise en œuvre »

les mots :

« la première sera présentée au Parlement ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi le début de la deuxième phrase :

« Celle-ci aura ... (*le reste sans changement*) ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet de clarifier la rédaction du présent article.